



Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. Education/CH

Objet : problèmes AS/UNSS dans certaines académies

Paris, le 12 septembre 2014

Monsieur Bernard LEJEUNE  
Directeur adjoint auprès de la Ministre de l'Éducation  
nationale, de l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche  
110 rue de Grenelle  
75357, PARIS SP 07

Monsieur le Directeur Adjoint,

Les situations que nous décrivons ci-dessous nous paraissent essentielles à porter à votre connaissance. Elles montrent que des freins existent à cette rentrée dans certaines académies pour mettre en œuvre le décret et la note de service de 2014 relatifs à la participation des enseignants aux activités sportives scolaires et pour faciliter le fonctionnement des AS et de l'UNSS.

#### **Forfaits de 3h :**

Nous sommes inquiets de la situation qui se dénoue pas dans l'académie de Nantes : 4 TZR n'ont pas de forfait AS dans leur service. Malgré leurs demandes réitérées et l'intervention du SNEP-FSU, leur situation n'évolue pas, le rectorat ne semblant pas décidé à changer de ligne.

Que dire des propos choquants qu'aurait tenu une secrétaire de la division des personnels répondant à un de ces collègues qu'il n'aurait pas de forfait AS et que s'il n'était pas content de son affectation, il pouvait toujours être déplacé ailleurs, sous entendant une affectation dégradée ? Ou encore du refus d'accorder le forfait à une collègue nommée dans un établissement rural où il n'y a pourtant qu'un seul forfait AS ?

Une telle position des services du Rectorat va à l'encontre du respect du décret du 7 mai 2014 et de la note de service du 28 mai 2014, et par là-même de l'esprit de ces deux textes qui devraient pourtant faciliter le fonctionnement du sport scolaire et permettre une « offre des activités (...) en tenant compte notamment des attentes des élèves [qui] permet l'adhésion et l'engagement du plus grand nombre d'entre eux tout au long de l'année scolaire (souligné par nous) » (extrait de la NS du 28/05/14).

A Besançon, le SNEP-FSU a posé la question du forfait pour les contractuels. La réponse qui a été donnée relève d'un « chantage » à peine voilé qui consisterait, pour donner les forfaits aux contractuels, à étudier de très près, là où les AS ne fonctionnent pas bien, pour « récupérer » les heures et les mettre ailleurs.

#### **L'organisation et le fonctionnement des compétitions UNSS :**

Département de la Gironde : lors de l'Assemblée Générale UNSS de rentrée, le Directeur du service départemental UNSS a porté à la connaissance des animateurs et présidents d'AS les recommandations du Dasen, nouvellement nommé, à propos des convocations pour organiser et encadrer les compétitions UNSS. Ne devraient être prioritairement convoqués que les enseignants d'EPS qui n'auraient pas de classes en charge le mercredi matin. Cela revient à dire que si les enseignants d'EPS (qui choisissent à plus de 92% d'avoir le forfait dans leur service) veulent s'investir dans les activités organisées par l'UNSS - ponctuelles sur des journées complètes faut-il le rappeler- ils ne pourraient plus avoir de cours d'EPS le mercredi matin. Or, vous n'êtes pas sans ignorer que les emplois du temps pour l'EPS sont dépendants des installations sportives mises à disposition et que pour respecter les programmes EPS, il est parfois impossible de ne pas programmer EPS le mercredi matin, ou encore que le renoncement à des installations sportives sur une demi-journée complète peut entraîner des dégradations sur les autres demi-journées avec des classes en surnombre par rapport au nombre d'installations disponibles en simultanée.

Pour certaines rencontres, les contraintes de déplacement, d'installation matérielle et de durée des épreuves, etc. font que des journées entières sont nécessaires pour leur bon déroulement.

Le dépassement des 3h du forfait d'AS/UNSS ne serait-il possible que sur le « temps libre » (hors EDT habituel) des enseignants ? Demande-t-on aux enseignants des autres disciplines de n'organiser des sorties pédagogiques, visites d'entreprise ou autres que lorsqu'ils n'ont pas de classes en charge à leur emploi du temps ?

Cette recommandation risque fort de perturber l'organisation et le bon déroulement des rencontres UNSS, de limiter le nombre d'établissements qui pourraient y participer et de freiner l'investissement des collègues pour qui le sport scolaire serait en permanence une mission chronophage au plan personnel.

#### **Calendrier scolaire :**

Académie de Bordeaux : Après avoir obtenu l'an dernier (vote en CAEN) que deux mercredis supplémentaires de récupération ne soient pas inscrits au calendrier (cela en aurait fait 4 au total), le Recteur renouèle la proposition cette année de reporter les cours du 15/05/2015 aux après-midis des 8/04 et 06/05, période dense au niveau des calendriers d'entraînement et de rencontres sportives scolaires. L'année passée, lors du travail sur le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire (déclinaison académique du PNDSS), le SNEP-FSU a porté le débat pour faire rajouter dans l'item « libération du mercredi après-midi » le complément « DANS LE CALENDRIER SCOLAIRE » pour empêcher que cela ne se reproduise... Le Plan, avec cette rédaction, ayant été voté à l'unanimité au CRUNSS du 7/11/2013, présidé par M. Le Recteur, les enseignants d'EPS et animateurs d'AS pensaient « être à l'abri ».

Malgré le vote de l'an dernier en CAEN, malgré le vote du PADSS, le Recteur a soumis à nouveau un aménagement du calendrier en CTA le 04/09/14 pour libérer le vendredi de l'Ascension. Cette proposition a été majoritairement rejetée par les représentants des personnels. Pourtant un courrier en date du 5/09/2014 est arrivé dans les établissements arrêtant le report des cours du vendredi de l'Ascension.

Une fois encore, et malgré un calendrier national qui avait pris en compte le fonctionnement du sport scolaire, cette décision, qui nous l'espérons ne s'étendra pas à d'autres académies, va provoquer des difficultés pour les AS, l'UNSS et l'engagement des élèves.

#### **Présidence d'AS :**

Alors que vous avez adressé plusieurs rappels au syndicat SNPDEN-UNSA et que le service juridique du MEN a répondu à ce dernier sur ses craintes de mises en cause des chefs d'établissement, ce syndicat persiste dans sa tentative de déstabiliser le service public du sport scolaire du second degré en renouvelant son appel à ses adhérents de refuser la présidence d'AS. Nous avons écho de premiers refus de présidence à Aix-Marseille, Amiens, Créteil.

Nous vous demandons, au regard des situations présentées, de bien vouloir intervenir auprès des académies et DSDEN concernées afin de rappeler que :

- le forfait de 3h doit être intégré dans le service de tous les enseignants d'EPS, qu'ils soient titulaires ou contractuels,
- que le sport scolaire fait partie intégrante des missions des enseignants d'EPS que ce soit en terme d'entraînement des membres de l'AS que de rencontres du sport scolaire,
- que le calendrier et l'organisation des rencontres UNSS nécessite de libérer le mercredi après-midi.

Et enfin nous vous demandons de vous adresser aux chefs d'établissements pour faire un rappel à la loi et à leurs obligations pour la présidence d'AS.

Vous remerciant,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Adjoint, à l'expression de notre considération distinguée.



Nathalie FRANÇOIS  
Secrétaire Nationale

Copie à M. Waïss